



Direction Générale Territoires Proximité Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2022 - 916

Objet : VERTOU – Rue de la Grand Noé – Classement des parcelles cadastrées section CK 439, 440, 441

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente et aux Vice-présidents pour prendre toute décision concernant le classement dans le domaine public, de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022, portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté 2022-514 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature durant la période estivale,

Vu la décision n°2019-1059 du 16 septembre 2019 relative à l'acquisition des parcelles, en nature de voirie, cadastrées CK 439, 440, 441, situées sur la commune de Vertou dans le cadre d'une régularisation foncière,

Décide

Article 1. Vertou – Rue de la Grand Noé – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section CK 439, 440, 441.

Article 2. De charger M. le Directeur Général de Nantes Métropole, ainsi que le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **27 JUL. 2022**

mis en ligne le :

01 AOUT 2022

Pour la Présidente
La Vice-présidente déléguée


Christelle SCUOTTO-CALVEZ

Accusé de réception en préfecture 044-244400404-20220727-2022_916DEC-AU Date de télétransmission : 01/08/2022 Date de réception préfecture : 01/08/2022	1
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---